



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 38727

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de prendre rapidement les mesures permettant l'identification des équidés, afin notamment d'apporter aux consommateurs de viande chevaline une information complète et transparente sur la provenance de la production. En effet, l'ensemble de la filière de chevaux de trait français est actuellement menacée par le discrédit qui touche la production étrangère, affectée par une épidémie de trichinose. Cette situation fragilise considérablement ce secteur au moment où la sécurité alimentaire suscite de nombreuses polémiques. Il est essentiel de parvenir à établir avec précision la traçabilité de la production chevaline et donc d'équiper les abattoirs de moyens adéquats pour indentifier les poulains et déterminer le pays de provenance. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de garantir aux consommateurs une information fiable sur la provenance de cette production.

Texte de la réponse

Le décret n° 97-1006 du 30 octobre 1997 prévoit le marquage des équidés par puce électronique ou tatouage comme complément à l'identification des équidés par relevé des marques naturelles. A l'occasion de la mise en oeuvre de l'identification généralisée des équidés, rendue obligatoire par une disposition de la loi d'orientation agricole promulguée en juillet 1999 et en accord avec la profession, il est envisagé de généraliser l'emploi de la puce électronique comme élément complémentaire d'identification afin de faciliter notamment les contrôles à l'abattoir nécessaires à la mise en oeuvre de la traçabilité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38727

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7057

Réponse publiée le : 6 mars 2000, page 1437